



## COMMUNIQUÉ

La plus grande fraude fiscale subie par l'Etat Français a enfin été révélée grâce à la justice française après plus de 18 ans de lutte acharnée.

Guy Wildenstein est ainsi condamné à 4 ans de prison dont 2 fermes sous bracelet électronique, ainsi qu'à un million d'euros d'amende et devra régler à l'administration fiscale tous les droits liés au transfert frauduleux de milliers de tableaux.

La Cour d'appel a reconnu ce dernier et ses cohéritiers coupables d'avoir dissimulé à l'occasion du décès de Daniel Wildenstein, et d'avoir transféré pendant son coma, un patrimoine considérable, volontairement caché dans des trusts de plus d'un milliard d'euros dont ils demeuraient en réalité les uniques détenteurs et bénéficiaires.

Or, l'usage des trusts ne peut être assimilé à un véhicule d'occultation et de détournements de fortune, mais doit répondre aux règles intangibles de déclarations depuis notamment la loi de 2011 dite loi Wildenstein promulguée grâce à cette affaire.

Dans ce combat judiciaire pour le compte de Madame Sylvia Wildenstein, j'avais expliqué aux institutions - Assemblée Nationale, Sénat, Ministre du Budget - les rouages de ce système d'occultation mis en place par la dynastie Wildenstein qui a eu des conséquences désastreuses sur nos finances publiques et le contribuable.

Mon livre, *Les Milliards Cachés des Wildenstein* (L'Archipel, 2016) paru après le décès de Sylvia Wildenstein, retraçait la lutte judiciaire de deux femmes seules face à cet empire d'hommes dans lequel elles n'avaient aucune place.

En qualité d'avocate et de lanceuse d'alerte, je me réjouis de l'action et de la détermination de la justice française rendue au nom du peuple français grand perdant face à cette rupture d'égalité devant les charges publiques.

La décision rendue le 5 mars rétablit l'équilibre nécessaire des Français face à l'impôt.

Ceci est une belle victoire.

Encore bravo à la justice française.

M<sup>e</sup> Claude Dumont Beghi